

## Validation des acquis

### Succès du projet pilote mécapraticien

**Les adultes très expérimentés ont désormais la possibilité d'obtenir un CFC par la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience. Cette nouvelle voie s'appelle la validation des acquis. Depuis trois ans, elle connaît un développement marqué au niveau BEJUNE. Des projets dans plusieurs professions ont été lancés, dont un concernait la mécanique et le décolletage. Bilan de ce projet qui vient de s'achever.**

Le projet pilote de validation des acquis pour la profession de mécapraticien (options « fabrication mécanique » ou « décolletage ») a été coordonné par l'Office bernois de la formation professionnelle (OSP), sur la base d'une collaboration étroite entre la plupart des acteurs du domaine de la mécanique et du décolletage de la partie francophone du canton de Berne: collège d'experts du Jura bernois, Orientation professionnelle, CIP, CTDT, ceff, AFDT, Swissmechanic, etc.

Dans le cadre de ce projet, une douzaine de CFC ont été délivrés en décembre 2011. Quelques candidats devront par contre encore effectuer des compléments de formation avant de pouvoir obtenir leur titre. Les experts ont été enthousiasmés par la qualité du parcours personnel et professionnel de la grande majorité des candidats de ce projet. Les nombreux partenaires impliqués ont eu la confirmation que les CFC obtenus par validation des acquis ne sont nullement des titres «au rabais», loin s'en faut. Le niveau des certifiés allait en règle générale bien au-delà de ce qui est exigé pour des apprentis.

Le projet pilote mécapraticien a constitué la première expérience à une aussi large échelle en Suisse dans un métier technique. Il a été lancé notamment en raison de l'important potentiel de qualification dans la mécanique/décolletage (un employé sur deux de ce secteur n'a pas de titre ad hoc) et du risque de pénurie de main d'œuvre qualifiée. Si les avantages résultant de l'obtention d'un titre officiel sont évidents du point de vue de l'employé (meilleure employabilité, accès à des formations supérieures et à de nouvelles responsabilités, etc.), ils sont également indéniables du point de vue de l'entreprise. Celle-ci est toujours gagnante lorsque son personnel acquiert de nouvelles connaissances et compétences, lesquelles renforcent sa capacité concurrentielle. Pour les milieux industriels de l'Arc jurassien, les enjeux en lien avec la formation sont particulièrement importants lorsque l'on sait que la branche mécanique/décolletage devra remplacer des milliers de professionnels partant à la retraite ces prochaines années.

Des discussions sont en cours avec Swissmem et Swissmechanic pour repartir dans l'Arc jurassien avec des groupes de candidats mécaniciens de production en 2012, sur la base de ce qui a été développé dans le cadre du projet pilote mécapraticien et qui a fait ses preuves. L'expérience BEJUNE a montré que la profession MEM de 3 ans se prêtait bien à la validation des acquis puisqu'il s'agit d'un métier très orienté sur la pratique. De son côté, le métier de polymécanicien, dont l'apprentissage dure 4 ans, est plus exigeant au niveau des connaissances professionnelles, qui peuvent difficilement avoir été apprises « sur le tas ».

### La validation des acquis, c'est quoi ?

La validation des acquis constitue une nouvelle voie pour obtenir un CFC en tant qu'adulte. Prévus par la loi fédérale sur la formation professionnelle de 2004, elle s'adresse prioritairement à des adultes très expérimentés qui, pour différentes raisons, n'ont pas fait d'apprentissage dans le domaine dans lequel ils travaillent. La validation des acquis vise à donner une valeur à cette expérience, par l'obtention d'un CFC.

Pour se lancer dans une validation des acquis, les personnes intéressées doivent justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle (dont une partie dans le domaine en lien avec le titre visé), avoir un niveau de français leur permettant de réaliser un dossier de preuves et déjà posséder une bonne partie des compétences en lien avec le titre visé.

Dans une procédure de validation, le candidat doit prouver qu'il a acquis les compétences du métier à travers la réalisation d'un dossier. Pour ce faire, il amène dans son dossier différentes preuves (attestations, certificats de travail, plans, dessins, photos, pièces, etc.) et décrit de manière détaillée ce qu'il sait faire au niveau professionnel. Dans le canton de Berne, le candidat bénéficie dans sa démarche de validation d'un soutien et d'un accompagnement de la part de l'Orientation professionnelle et personnelle (OP). L'accompagnement consiste en séances de groupe (au total environ 20 heures) et en entretiens individuels (2 ou 3 par candidat). Pour le candidat, le gros du travail se fait de façon autonome, à la maison.

Une fois terminé, le dossier de preuves du candidat est lu et évalué par des experts du métier, qui sont issus des collèges d'experts officiels actifs pour les apprentis. De par leur fonction, ces experts connaissent précisément le niveau à atteindre pour décrocher un CFC. Un entretien avec le candidat permet ensuite aux experts de vérifier et clarifier certains aspects du dossier. Finalement, sur la base de l'évaluation des experts, un organe officiel recense ce qui est acquis et, cas échéant, ce qui reste encore à acquérir pour atteindre le niveau CFC. Si certaines compétences manquent au candidat, il peut les acquérir via des compléments de formation et/ou d'autres expériences professionnelles. Dans ce cas, le candidat reçoit une attestation des acquis, laquelle indique ce qui est déjà acquis et ce qui reste à acquérir. Il s'agit d'un document officiel, qui peut être utile pour des postulations.

A noter que dans le cadre du projet pilote mécapratricien, les experts du collège mécanique/décolletage du Jura bernois ont développé des canevas d'évaluation détaillés. La quinzaine d'experts professionnels dûment formés (cours de 2 jours) ont ainsi pu évaluer les candidats sur une base solide et des critères prédéfinis. Dans la grande majorité des cas, le dossier et l'entretien étaient suffisants pour se prononcer sur la validation des compétences. Dans deux cas toutefois, les experts ont demandé une mise en situation pratique du candidat.

### **L'essor de la validation des acquis au niveau BEJUNE**

Ces trois dernières années, la validation des acquis a connu un développement soutenu au niveau du canton de Berne et de l'espace BEJUNE. Les trois cantons ont lancé plusieurs projets pilotes, dans le cadre desquels des dizaines de CFC ont été délivrés. Ces projets ont concerné les professions suivantes: mécapratricien, employé-e de commerce, assistant-e socio-éducatif, gestionnaire du commerce de détail et opératrice des médias imprimés. Un projet pilote BEJUNE, porté par le Jura, est actuellement en cours dans le domaine de la santé (assistant-e en soins et santé communautaire). Actif dans plusieurs professions, ainsi que dans diverses collaborations intercantionales, le canton de Berne a obtenu en 2010 la reconnaissance de son système de validation des acquis par la Confédération. De ce fait, cette nouvelle procédure s'ajoute désormais aux autres voies permettant à des adultes d'obtenir un titre officiel. Le canton de Berne peut désormais, s'il le souhaite, lancer des projets dans de nouvelles professions, pour autant toutefois que l'Organisation du monde du travail responsable de la profession soutienne cette procédure, que la demande soit réelle et que les ressources à disposition le permettent.

Ces différents projets ont démontré que la validation des acquis est une voie adéquate pour les personnes très expérimentées sur le plan professionnel et prêtes à s'investir pleinement durant environ une année – la durée varie d'une profession et d'un projet à l'autre – pour la réalisation d'un dossier. A noter que la validation des acquis ne remplace pas les autres voies dont disposent les adultes pour obtenir un titre (apprentissage « traditionnel », inscription aux examens,

formations modulaires). Ces autres voies s'adressent à des personnes qui ont encore besoin d'acquérir un certain bagage avant de pouvoir prétendre à un CFC. La voie à emprunter varie au cas par cas, en fonction du parcours personnel de celle ou celui qui cherche à se qualifier. Le grand défi à l'avenir sera d'orienter les adultes qui souhaitent obtenir une qualification vers la voie adéquate.

Informations supplémentaires aux liens suivants : [www.erz.be.ch/mecapraticien](http://www.erz.be.ch/mecapraticien) ou [www.erz.be.ch/lfp](http://www.erz.be.ch/lfp) (témoignage d'un certifié dans la Lettre sur la formation professionnelle 3/11)

Informations sur les possibilités d'obtenir un CFC en tant qu'adulte : [www.erz.be.ch/dpa](http://www.erz.be.ch/dpa)

Office de l'enseignement secondaire du 2ème degré et de la formation professionnelle – section francophone | Florent Cosandey ([florent.cosandey@erz.be.ch](mailto:florent.cosandey@erz.be.ch), 032 486 08 20), décembre 2011



Légende : Les certifiés du projet pilote mécapraticien